



SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs,
professeurs des écoles, psyEN et AESH du 1er degré
des Bouches du Rhône

FORCE OUVRIERE

📍 Vieille Bourse du travail
Place Léon Jouhaux

CS 20540 13232 Marseille Cedex 01

☎ 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13

✉ contact@snudifo13.org

inFO SPÉCIAL

lundi 25 mai 2026

AESH

20% de fonctionnarisé.es, 100% de mépris !



Le mercredi 20 mai 2026, un groupe de travail « AESH » se réunissait au ministère de l'Éducation nationale. Son objet officiel : rendre compte d'un rapport conjoint de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) et de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) sur le « rôle et missions des AESH ».

Ce que le ministère a mis sur la table ce matin-là mérite d'être dit sans détour : c'est une provocation !

Seuls 20% de titularisation...

Sur les quelque 140 000 AESH qui font tourner l'école inclusive chaque jour, le gouvernement n'envisage de titulariser que 20 % d'entre eux : les AESH référent·es.

Ils seraient titularisés dans un nouveau corps d' « assistants d'accessibilité », fonctionnaires de catégorie B à temps plein (1 607 h/an). L'entrée dans ce corps se ferait par concours.

Pour les 80 % restant·es ? Le rapport est cynique : « *maintien d'AESH contractuels pour exercer la mission d'accompagnement des élèves en situation de handicap afin de maintenir un recrutement au fil de l'eau.* »

Autrement dit : **toujours à temps partiel imposé, toujours sous-payées, toujours précaires !**

Le SNUDI-FO le dit clairement : **nous refusons cette logique de tri !** On ne fonctionnarise pas une catégorie de personnels à la tête du client. Soit on reconnaît le métier d'AESH dans son ensemble, soit on ne le reconnaît pas !

Une transformation du métier qui ne dit pas son nom

Derrière la question du statut se cache une remise en cause bien plus profonde du métier lui-même. Ce rapport s'inscrit dans l'acte 2 de l'École inclusive, combattu par FO. Son objectif est clair : **d'avantage d'« accessibilité »** (conseil, coaching, PAS...) et **moins de « compensation »** (moyens humains : enseignants spécialisés, éducateurs spécialisés, AESH individuelles).

Concrètement, les 20 % titularisé·es ne seraient plus des accompagnant·es d'élèves au sens plein du terme. Leurs missions seraient redéfinies autour du « service à la classe » (et non de l'aide individualisée), de la gestion du matériel adapté, de l'encadrement des autres AESH et de la formation. Une nouvelle strate hiérarchique est même prévue : le « conseiller principal accessibilité (CPA) », avec autorité fonctionnelle sur les AESH, les personnels RASED, les formateurs et les ERSEH.

Le rapport va jusqu'à qualifier la présence d'une AESH en aide individualisée d'« effet écran » constituant « un frein au développement des apprentissages ». Et d'ajouter, sans rougir, que « *le dispositif des AESH incarne le modèle de l'accompagnement humain précaire* » — comme si la responsabilité en incombait aux AESH elles-mêmes !

Le droit des familles dans le viseur

Le SNUDI-FO tire également la sonnette d'alarme sur la menace pesant sur les notifications MDPH. En développant les PAS et en faisant basculer les missions des AESH vers le collectif, le ministère s'attaque à l'opposabilité des décisions de la MDPH. Or, la notification, c'est le droit des familles à obtenir un accompagnement individualisé pour leur enfant. C'est leur seul levier juridique. **Quand une AESH devra s'occuper de 25 élèves, vers qui les parents pourront-ils encore se tourner ?**

Le rapport soutient par ailleurs le principe du « service médico-social à l'École », c'est-à-dire le démantèlement programmé des établissements spécialisés et leur externalisation. Le SNUDI-FO s'y oppose fermement.

Un statut avec de nouvelles missions et un temps de travail rallongé

Le rapport conditionne la fonctionnarisation à une extension du temps de service, notamment sur le périscolaire et l'extra-scolaire. Il préconise également de « clarifier le décompte des heures connexes » pour les affecter à la formation — comprenez : faire effectuer des formations sur le temps hors classe des AESH, sans compensation.

Pour FO, les 24 heures hebdomadaires ne sont pas un confort. Elles traduisent une réalité que le ministère refuse d'entendre : accompagner des élèves en situation de handicap, c'est épuisant !
La charge mentale est réelle, constante, souvent invisible.

Une administration complètement hors-sol

Cette réunion s'est appuyée sur un rapport reposant sur une étude de seulement 300 personnes, dont 75 AESH. Pendant ce temps, une enquête syndicale auprès de plus de 2 000 AESH dresse un tableau sans appel :

- plus de 80 % réclament une intégration globale dans la fonction publique
- 96 % estiment que leur salaire ne leur permet pas de vivre dignement
- près d'une AESH sur deux envisage de quitter le métier

La sortie de la réunion a été unanime : colère, sentiment d'une matinée perdue, d'un mépris persistant de l'administration pour la réalité de nos métiers.

La fédération FO de l'enseignement considère ces annonces comme extrêmement dangereuses et ne répondent en rien aux revendications des personnels !



La FNEC FP FO continue de revendiquer pour les AESH

:

- Un vrai statut de fonctionnaire pour [TOUT.ES](https://tout.es) les AESH, à 24 heures temps plein
- L'augmentation immédiate des salaires des AESH
- L'abandon des PAS, des PIAL et de toute politique de mutualisation
- La subrogation immédiate en cas d'arrêt maladie
- L'octroi effectif des jours de fractionnement
- Le maintien de l'aide individualisée et de l'opposabilité des notifications MDPH

Le ministère a indiqué ne pas avoir encore arrêté sa position définitive et souhaite poursuivre les concertations. Un nouveau groupe de travail sera prochainement convoqué. FO y sera et continuera d'y porter sans ambiguïté la voix des AESH — tout.es les AESH !

[Téléchargez le communiqué FO](#)

**C'est le moment d'adhérer ou de réadhérer
au SNUDI FO 13 pour l'année 2026**

Forfait annuel pour les AESH : 48€

(possibilité de régler en plusieurs fois)



C'EST NOUVEAU!

**Vous pouvez désormais utiliser
HelloAsso pour adhérer en ligne
au SNUDI FO 13 et régler par
CB en une seule fois !**

[Adhérer en ligne
par CB](#)

[Télécharger le
bulletin 2026](#)

**Le syndicat ne peut pas fonctionner sans la solidarité de ses
adhérents. Sans syndiqués, pas de syndicat ! Sans syndicat, plus de**

droits !

RAPPEL : Vous recevrez votre reçu fiscal en janvier 2027 et vous pouvez **déduire 66% de votre cotisation** dans votre déclaration d'impôt 2027 (revenus les revenus 2026)

Plus que jamais, nous vous appelons à se regrouper pour s'informer, se défendre, s'organiser. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de forces pour défendre nos droits individuels et collectifs face à cette entreprise de destruction de l'Ecole de la République.



Vieille Bourse du travail
Place Léon Jouhaux
CS 20540 13232 Marseille Cedex 01
Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13
email : contact@snudifo13.org



[Se désabonner](#) | [Gestion de l'abonnement](#)

Ajoutez votre adresse postale ici !